

... AVEC LES HISTORIENS SUISSES

RAPPORT SUR LES POSSIBILITES D'ALLEGEMENT DES PROGRAMMES

**précédé d'un essai sur les principes généraux
de l'enseignement de l'histoire¹**

I. Principes généraux.

1. Les objectifs de l'histoire.
2. Comment envisager l'enseignement de l'histoire selon les trois degrés (primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur) ?

II. Aménagement d'urgence.

1. Difficultés freinant l'allégement des programmes.

I. PRINCIPES GENERAUX.

1. LES OBJECTIFS DE L'HISTOIRE

Préambule.

S'il a été nécessaire de donner à l'enseignement d'aujourd'hui des orientations déterminées en fonction des besoins de notre société du XX^e siècle, il apparaît difficile de classer les objectifs de l'histoire dans des catégories.

En tant que professeurs, nous sommes d'accord avec les buts généraux fixés par la commission Le Fort, c'est-à-dire :

- le développement des aptitudes ;
- la formation du caractère ;
- l'acquisition des connaissances.

En tant qu'historiens, nous devons constater que chaque objectif particulier à l'histoire comprend ces trois buts tout à la fois.

L'histoire, en effet, est essentiellement l'étude de *l'homme*, de son évolution, de son effort de toutes les époques, de son action et de sa réaction continue dans l'espace et dans le temps. L'histoire enseigne les défauts et les qualités de l'humanité, ses actes heureux et malheureux, ses succès et ses échecs, et elle les analyse, afin de déter-

¹ Commission de coordination de l'enseignement de l'histoire - Canton de Genève.

miner dans quelle mesure toute situation historique est l'aboutissement d'une évolution de l'humain. C'est donc une école de la vie, synthétique en tout sens, et qui, par son fond comme par sa forme, implique constamment le développement des aptitudes, la formation de la personnalité et l'enrichissement des connaissances. *Nous dirons même que l'histoire est la discipline clé qui répond globalement au triple sens de l'enseignement actuel.*

Si rien n'est isolable en histoire, si n'importe quelle étude historique n'est qu'une partie de l'impressionnant ensemble de l'évolution humaine, nous nous sommes efforcés tout de même de déterminer en quoi cet enseignement développe des facultés qui s'inscrivent dans les catégories établies par la commission Le Fort, catégories que nous avons d'ailleurs, d'un point de vue historique et pédagogique, regroupées en deux divisions fondamentales :

la formation (A) et l'information (B).

A. Valeur formative de l'histoire.

1. Développement des aptitudes.

a) formation de l'intelligence

- raisonnement : sens des interactions et des causalités ;
- discernement : sens de la pluri-objectivité, de la relativité ;
- logique : classement des faits et des idées ;
- expression.

b) formation continue de l'esprit

- enrichissement de l'image mentale ;
- esprit de recherche ;
- esprit d'analyse : déduction, induction ;
- esprit de synthèse : appréhension des ensembles, discernement des lignes de force.

2. Formation de la personnalité.

- a) capacité d'objectivation : maîtrise des impulsions, esprit de tolérance ;
- b) compréhension de l'évolution du temps, qui peut amener à une certaine philosophie ;
- c) formation de l'esprit civique et de la solidarité : l'homme dans la cité, l'homme dans le monde ;
- d) meilleure compréhension du monde actuel par l'étude du passé.

B. Valeur informative de l'histoire.

1. Acquisition des connaissances

- a) l'histoire comme référence constante de certaines sciences (géographie, sociologie, économie, ...) et comme soutien à d'autres disciplines (philosophie, littérature) ;
- b) connaissance des mouvements lents, des lignes de force : périodisation ;
- c) acquisition d'un choix de connaissances de base permettant d'établir des synthèses ;
- d) contribution à la connaissance du monde actuel.

2. Recherche et interprétation des sources d'information

- a) acquisition d'une méthode de travail : technique de la recherche, utilisation des sources, des documents ; travaux pratiques initiant à la classification des faits et des idées, suscitant l'intérêt personnel des élèves ;
- b) connaissance civique : responsabilités et moyens d'action.

2. COMMENT ENVISAGER L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE SELON LES TROIS DEGRES (PRIMAIRE, SECONDAIRE INFÉRIEUR ET SECONDAIRE SUPÉRIEUR) ?

A. Primaire.

Il ne peut s'agir avant tout que d'une *initiation à l'histoire*, par conséquent cela exclut toute borne chronologique tant pour l'histoire nationale que pour l'histoire générale.

Le but essentiel est de satisfaire des curiosités et d'en éveiller d'autres ; toutefois, ce but ne peut être atteint qu'en partant de l'histoire locale ou de la vie quotidienne. L'enfant s'identifie aux personnages évoqués et se projette dans les milieux décrits, ce qui satisfait son goût du merveilleux.

Avant 11-13 ans, l'enfant a de grandes difficultés de comparaison, de critique et d'abstraction ; c'est pourquoi l'enseignement de l'histoire est d'abord une *information* : on l'intéresse à l'histoire par des histoires.

B. Secondaire inférieur.

De 12 à 15 ans, au niveau du C.O.,¹ a lieu le passage à l'intelligence formelle : d'un enseignement narratif ou factuel, on peut passer selon les sections à une étude plus abstraite permettant de dégager les causes et les conséquences des faits et des événements.

¹ Cycle d'Orientation.

L'élève peut saisir un contexte historique différent de celui dans lequel il vit (décentration et sens de l'altérité) et prolonger une réflexion historique dans l'abstrait. Néanmoins, il éprouve des difficultés à généraliser et sa compréhension a des limites dans l'espace et dans le temps.

Il faut noter que par enseignement bien conduit, l'histoire est particulièrement apte à faciliter le passage à l'intelligence formelle.

C. Secondaire supérieur.

Dès 15 ans, l'élève a, en principe, passé au stade de l'intelligence formelle. A ce moment, l'important est moins ce qu'on apprend que la façon dont on l'apprend.

L'enseignement doit chercher alors à développer les structures nouvellement acquises. On exercera les capacités d'abstraction et de comparaison, la recherche des causalités, des conséquences et des interactions, etc. (Cf. : « Objectifs de l'histoire », A, 1.).

A partir de la 3^e supérieure, on pourra envisager un second cycle plutôt thématique, qui présente les avantages suivants :

- a) permet une approche différente et synthétique de sujets déjà vus lors du premier cycle ;
- b) autorise des programmes diversifiés selon les sections ;
- c) évite les abus de l'encyclopédisme et facilite l'allègement des programmes.

Une telle conception de l'étude de l'histoire suppose un travail systématique avec documents et instruments de référence, tant pour les leçons que pour les contrôles.

II. AMENAGEMENT D'URGENCE.

1. DIFFICULTES FAISANT OBSTACLE A L'ALLEGEMENT DES PROGRAMMES.

A. Difficultés qui tiennent à la discipline « histoire ».

- difficulté de faire saisir l'évolution de l'humanité ;
- ampleur du savoir historique, dans le temps, dans l'espace, dans l'« épaisseur » de l'existence des hommes ;
- distinction nécessaire entre science et enseignement ; *difficulté du choix* que l'enseignant doit opérer dans un savoir qui doit être large : *plus l'enseignement de l'histoire doit se limiter, plus il devient difficile, car l'histoire est faite d'un réseau d'interdépendances ;*

- nature de l'histoire : discipline de culture générale, elle doit fournir aux élèves, par son enseignement, un cadre à la compréhension d'autres disciplines.

B. Difficultés qui tiennent aux personnes.

Il est difficile pour les maîtres de faire comprendre, et pour les élèves d'assimiler, une matière complexe, impliquant tout le vécu des hommes.

La matière à enseigner est riche par sa nature même, et la limite entre ce qui constituerait la « ration de fer » et le menu plus abondant est laissée à l'appréciation des maîtres, qui peuvent juger très différemment les uns des autres.

Quand bien même la commission arriverait à proposer une vraie « ration de famine », *si les maîtres ne parviennent pas à choisir la matière à enseigner et à l'adapter à leurs classes, les difficultés que l'on veut écarter subsisteraient tout entières.*

C. Difficultés qui tiennent aux conditions d'enseignement.

- le nombre d'heures restreint dont disposent les maîtres d'histoire les incite à un enseignement de type traditionnel ;
- de nombreuses difficultés sont dues au manque de moyens d'enseignement adéquats :
 - manque de locaux réservés à l'enseignement de l'histoire, équipés pour cet enseignement ;
 - absence de bibliothèques - salles de travail ;
 - difficulté, voire impossibilité, de trouver des manuels correspondant à notre point de vue national, manque de recueils de textes historiques, notamment en un nombre d'exemplaires suffisamment élevé ;
 - manque de moyens techniques, tels qu'appareils de reproduction, etc.

D. Difficultés qui tiennent aux exigences scolaires.

Les notes sont surtout attribuées, jusqu'à présent, à la mémorisation ; le contrôle traditionnel est basé trop souvent sur la mémorisation et sur l'encyclopédisme.